

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 9-261-1918 promulguant le décret du 24 avril 1918 prorogeant la clôture de l'exercice 1947 pour les budgets généraux, locaux et annexes des colonies.

n° 9-261-1918

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
18 juillet 1918

Numéro JO  
n° 261 du 31/07/1918

Date du numéro  
31 juillet 1918

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 24 avril 1918 prorogeant la clôture de l'exercice et agi les Budgets généraux, locaux et annexes des colonies: Vu le texte dudit décret inséré au Journal Officiel de la République Française du 30 avril 1918;

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Est promulgué dans la Colonie, pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 24 avril 1918 prorogeant la clôture de l'exercice 1917 pour les budgets généraux, locaux et annexes des colonies.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué pour exécution, affiché et publié partout où besoin sera.

**GEFFRIAUD.**